

Liste AUP : candidate aux élections du Conseil national de l'ordre des architectes 2021

**ARCHITECTES
D'UTILITE
PUBLIQUE**

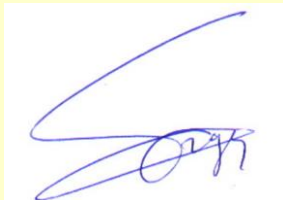
Marie-Laure DRILLIEN
47 ans F
Architecte DESA
4, rue Ilet Le Père 97354 Montjoly
Exercice en libéral
Architecte cogérante
Conseillère CROA Guyane élue le 11 sept 2013
appartenance à SNACG (CA) UNSFA CNEAF



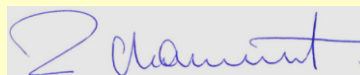
Elise CAMUS
41 ans F
Architecte d.p.l.g.
3, rue Albert Marquet 75020 Paris
Exercice en S.A.R.L.
Gérante
Conseillère CROA Grand-Est élue le 21 novembre 2017
Adhérente à l'Unfsa




Claude FORGE
66 ans M
Architecte d.p.l.g.
20B Avenue de bourbon 97434 St Gilles les Bains
Associé d'une société d'architecture et exercice libéral
Associé et Exercice en nom propre
Conseiller CROA Réunion élue le 25 novembre 2013
appartenance à l'Unfsa, U2P et UNAPL



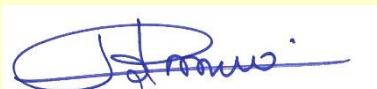
Régis CHAUMONT
65 ans M
Architecte d.p.l.g.
43, bd des Tilleuls 04100 MANOSQUE
Exercice en libéral
dirigeant
Conseiller CROA PACA élu le 8 mars 2021
Président d'honneur de l'Unfsa, membre du Collège des Architectes Experts de PACA



Gwénaëlle PELE - BESSARD
51 ans F
Architecte DESA
34, rue Jean Moulin 71100 CHALON SUR SAONE
Exercice en S.A.R.L.
Gérante
Conseillère CROA BFC élue le 30 mars 2021
appartenance à la Maison de l'architecture de Bourgogne



Lorenzo ROCCARO
61 ans M
Architecte d.p.l.g.
4, av de la 1^{ère} Armée Française 13700 MARGNANE
Exercice en S.A.R.L.
Gérant
Conseiller CROA PACA élue le 8 mars 2021
appartenance au SA 13 et à l'Unfsa



Nous sommes noyés dans l'actualité quotidienne du COVID 19, de la concurrence déloyale (faux architectes, courtiers en travaux, accompagnateurs de la rénovation,...) des complications multiples de nos pratiques (loi ELAN, rapport SICHEL, instructions des permis de construire,...), de la lourdeur de nos responsabilités (une des plus fortes en Europe).

L'ordre des architectes doit voir plus loin et aider à construire

Une profession forte et reconnue

Notre profession réglementée est au service de l'intérêt public et l'ordre des architectes protège cette fonction en exerçant une délégation de service public encadrée par la loi sur l'Architecture de 1977.

C'est un atout unique pour défendre les intérêts de la collectivité.

Il est inacceptable que nous soyons sans cesse :

- Doublés par des pseudos professionnels incompétents qui usurpent notre fonction (faux architectes, vrais AMO, maîtres d'œuvre improvisés, entreprises promettant la lune...)
- Bafoués par des confrères qui signent des demandes d'autorisation d'urbanisme qu'ils n'ont pas établies
- Tourmentés par une administration tatillonne qui nous en demande toujours plus au motif que nous sommes architectes
- Mis en cause et présumés responsables pour des actes commis par autrui (par ex. un défaut de mise en œuvre d'étanchéité)

Nous nous engageons à ce que :

1. L'Ordre soutient un recours élargi aux architectes, dont il contrôle les compétences et les pratiques au bénéfice de la collectivité.

2. L'Ordre concourt à la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics.

- En affirmant la contribution essentielle que nous apportons à l'environnement et au cadre de vie
- En défendant l'indépendance de la profession qui est la garantie de projets de qualité face à la marchandisation du bâtiment
- En encourageant nos consœurs et confrères à se former.
- En développant les conseils auprès des écoles et des pouvoirs publics pour enrichir la formation initiale

3. L'ordre ne dilue pas son action dans des promesses démagogiques.

- Le seuil de 0 m² pour le permis de construire nous fera dessiner des garages et des vérandas et augmentera le nombre de signatures de complaisance. En laissant le projet se construire hors de tout contrôle. Quelle misère !
- Les 4 dernières années de gouvernance n'ont pas fait bouger d'un iota notre profession. Il ne s'est rien passé et nous continuons à nous enliser.
- Proposons nos arguments pour permettre la mise en place de « guides de la rémunération ».

4. L'Ordre des Architectes accomplit prioritairement les missions qui lui sont attribuées par la Loi :

- La tenue du tableau, la lutte contre les signatures de complaisance et l'usurpation du titre
- Le contrôle du respect des règles déontologiques et le soutien des attentes sociétales qui doivent être des valeurs communes (environnementales, sociales, patrimoniales, ...)
- La promotion du recours à l'architecte pour tous les projets (publics ou privés). avec une première expérimentation dans les zones sismiques de niveau 3 et supérieur.

5. L'Ordre soit un espace d'initiatives et une force de proposition :

- En soutenant, la création et l'usage d'un guide des missions et de la juste rémunération de l'Architecte construit sur la réalité détaillée des prestations effectuées et non sur un barème.
- En soutenant une révision de la responsabilité de l'architecte dans le cadre d'une convergence européenne des systèmes de garanties, d'assurances et de responsabilité
- En encourageant le développement d'une profession d'architectes-urbanistes spécifiquement formés à la conception des espaces publics, On ne peut abandonner la création de l'espace à des juristes et des économistes – utiles à l'urbanisme, mais confinés dans leur domaine.

ARCHITECTES D'UTILITE PUBLIQUE

Pour une profession en ordre.

Pour un futur architecturé.

- Appliquons et faisons respecter la loi de 1977
- Concourons à une représentation efficace.
- Encourageons les syndicats et les associations dans leur action.
- Donnons une vision d'avenir sur notre métier (formation, évolution des pratiques, cadrage nos responsabilités, urbanisme conduit par des architectes, intervention de l'architecte pour toute taille de projet, accompagnement de la réalisation)

Liste AUP : Recueil des motivations

**ARCHITECTES
D'UTILITE
PUBLIQUE**

Marie-Laure DRILLIEN

Forte d'une expérience en tant qu'architecte depuis 21 ans en Guyane, mais également architecte contractant général (Groupe Les Architecteurs), expert de justice et expert MAF, j'ai effectué un mandat de 8 ans au Conseil Régional de Guyane.

Être conseillère nationale à l'Ordre serait la continuité de mon précédent mandat, ou j'ai participé activement au GT02-Formation du CNOA. Par mon action, la Guyane est la deuxième région où le taux de formation est le plus élevé.

Face aux défis et aux menaces qui visent notre profession, je souhaite démontrer la pertinence et l'avenir du métier de contractant général, où l'architecte reste l'acteur central de l'acte de bâtir. Ne laissons pas la conception-réalisation se faire sans nous, au risque de disparaître, au détriment de la qualité architecturale.

Elise CAMUS

Aujourd'hui les projets vont à la meilleure rentabilité immédiate. En livrant la ville aux grands aménageurs, la volonté politique ne peut tenir. La culture, les savoir-faire, la connaissance du terrain, sont détournés au profit d'intérêts privés. On nous propose une voie tracée qui ne mène nulle part, telle une autoroute sans issue.

Et pourtant, l'expérience des architectes, des bureaux d'études, de tous les enseignants, de tous les étudiants est la vraie richesse qui est en mesure de contribuer à une grande politique du cadre de vie.

Il nous faut une politique de l'architecture, au service de tous. Le développement ne doit pas être rentable. Il doit être durable.

Voici mes objectifs :

- Travailler à améliorer le quotidien d'une profession.
- Faciliter
- Communiquer
- Générer la confraternité

Claude FORGE

- Créer une image forte et solidaire de la profession ; tous ensemble
- Faire entendre la voix des architectes dans les débats sur la ville, l'espace public, l'aménagement de nos territoires et faire valoir nos spécificités locales.

Il est nécessaire de défendre les Architectes, auteurs et responsables des projets qu'ils conçoivent, afin de permettre la sauvegarde de l'intérêt public de l'Architecture.

L'aménagement et la construction constituent les seuls remparts des populations contre les risques climatiques, un facteur essentiel de développement et d'emplois.

Tourmentés par une administration tatillonne qui nous en demande toujours plus au motif que nous sommes architectes, la promotion du recours à l'architecte pour tous les projets (publics ou privés).

Régis CHAUMONT

Ordre Syndicats Associations **AGIR ENSEMBLE**

Si nous sommes faibles :

1. Le débat empile des avis faciles et favorise le populisme
2. Le mécontentement est la règle
3. Des milliers d'architectes sont représentés par trop peu d'architectes

Depuis les gilets jaunes, nos gouvernants nous écoutent pour canaliser les velléités isolées

C'est à nous de prendre les initiatives

Président de l'Unsa de 2015 à 2019, je m'engage pour :

- Une tenue du Tableau garante de notre sérieux
- L'éradication des signatures de complaisance
- Un audit sur la cotisation ordinale
- L'animation de réseaux d'architectes
- Une formation initiale performante
- De nouvelles pratiques, plus souples pour diffuser l'architecture tout le temps et partout
- L'urbanisme par les architectes

Protéger et Proposer. Pour tous et chacun de nous.

Gwénaëlle PELE - BESSARD

Je propose ma candidature aux élections nationales pour faire évoluer la profession dans la réalité de la société d'aujourd'hui et lui permettre d'exister encore demain.

Nous faisons face à une législation de plus en plus défavorable à notre activité et à la qualité architecturale. L'Ordre doit pouvoir faire en sorte que les architectes soient des acteurs incontournables de la conception, de la prescription et de la construction des territoires, des paysages et des lieux de vie.

Pour cela nous devons refonder toutes nos bases : améliorer notre formation initiale et continue, notre management, revoir notre mode de fonctionnement trop individualiste et surtout engager une révision de la loi sur l'architecture.

Lorenzo ROCCARO

Mon expérience en qualité d'architecte, de maître de conférences en droit et d'élu d'une commune, est propice à servir la cause publique. Ma formation atypique d'architecte-juriste servira à cette mission de représentation au service de la profession et des confrères.

J'ai le désir de m'impliquer dans des actions visant à mieux faire connaître notre profession et à assurer la pérennité de son utilité publique. Je prône et défends avec force la recherche d'un haut niveau d'exigence quant à la qualité architecturale et urbanistique. « On n'a que l'urbanité qu'on mérite ».

Devenir Architecte conseiller national de l'Ordre serait un honneur car je suis attaché à défendre une éthique, notre statut d'architecte et les valeurs d'une architecture qualitative.